

L'ÉTAT, SON RÔLE HISTORIQUE
et autres textes

Pierre Kropotkine

Le Flibustier

Les textes que nous regroupons ici sont parus séparément et à plusieurs reprises, sous diverses formes (articles, brochures, chapitres d'ouvrages) remaniées par l'auteur. Afin d'en donner les versions les plus abouties, nous nous sommes appuyés sur les éditions suivantes (nous indiquons entre parenthèses, lorsque nous les connaissons, les parutions initiales en articles) :

— *L'État, son rôle historique*, dans *La Science moderne et L'Anarchie*, P.-V. Stock, Paris, 1913. (Texte écrit pour une conférence prévue en 1896 et paru dans *Les Temps nouveaux* de décembre 1896 à juillet 1897.)

— *L'Organisation de la vindicte appelée Justice*, Les Temps nouveaux, brochure n°19, Paris, 1901.

— *La Loi et l'Autorité*, Les Temps nouveaux, brochure n°65, Paris, 1913. (*Le Révolté*, mai et août 1882)

— *Les Droits politiques*, dans *Paroles d'un révolté*, C. Marpon et E. Flammarion, Paris, 1885. (*Le Révolté*, février 1882)

© Le Flibustier, 2009

52, rue du commandant Mages 13001 Marseille

<http://editionsleflibustier.free.fr>

Illustration de couverture : Florence Lê

Remerciements

Nous remercions les membres des Centres internationaux de recherches sur l'anarchisme de Marseille et de Lausanne, pour leur aide bibliographique et les copies qu'ils nous ont gracieusement fournies des textes que nous leur demandions.

Nous remercions la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine de Paris, et notamment Franck Veyron, pour nous avoir tout aussi gracieusement procuré un extrait de *La Science moderne et l'Anarchie*.

Nous remercions enfin Florence Lê pour ses relectures, sa patience et ses conseils bienveillants.

Nous remercions toutes ces personnes pour avoir aimablement répondu à nos demandes répétées et, bien entendu, toujours urgentes.

SOMMAIRE

Note de l'éditeur	9
L'État, son rôle historique	19
L'organisation de la vindicte appelée Justice	99
La Loi et l'Autorité	119
Les Droits politiques	155

Note de l'éditeur

Le prince Petr Alekseïevitch Kropotkine, dit Pierre Kropotkine, est issu d'une famille appartenant à la plus ancienne aristocratie russe. Né à Moscou en 1842, il intègre à l'âge de 15 ans le très prestigieux Corps des Pages pour une haute carrière militaire à laquelle sa naissance le destine. Attiré cependant par les sciences plus que par l'apparat de la cour, il choisit à la fin de ses études d'intégrer comme officier un régiment de cosaques en Sibérie. Parcourant alors des milliers de kilomètres, explorant le continent, il confirme son goût pour la science et, en 1867, quitte l'armée pour se consacrer à des études de mathématiques et de géographie à l'université de Saint-Pétersbourg. Publiant plusieurs travaux remarquables, il reçoit l'offre en 1871 de devenir le secrétaire de la Société russe de géographie. Mais il refuse poliment le poste.

Partant pour l'Europe quelques mois plus tard, en 1872, Pierre Kropotkine, dont le cœur déjà est aux côtés des pauvres et des opprimés, veut connaître l'Association internationale des travailleurs dont il a entendu parler. Admiratif devant ces ouvriers volontaires qui ne se contentent pas de protester mais cherchent à construire ensemble le projet d'une autre

société, il adhère aussitôt à l'Association et fréquente vite la Fédération jurassienne — celle des anti-autoritaires. Commence dès lors pour le prince russe, devenu anarchiste, une vie de révolutionnaire et de propagandiste sans répit.

De retour à Saint-Pétersbourg, il s'attache à répandre clandestinement les idées socialistes. Mais en 1874, il est arrêté et enfermé dans la célèbre forteresse Pierre-et-Paul, où un autre éminent anarchiste, Michel Bakounine, avait déjà séjourné. Parvenant à s'enfuir en 1876, Pierre Kropotkine quitte la Russie pour Londres, puis la Suisse. Il retrouve la Fédération jurassienne et, aux côtés notamment de James Guillaume, Élisée Reclus et Errico Malatesta, participe activement aux congrès socialistes et à la propagande écrite. Il fonde ainsi en 1879 *Le Révolté*, qui deviendra en 1887 *La Révolte* (dirigée par Jean Grave), puis, en 1895, *Les Temps nouveaux*. Ces journaux accueilleront la plupart de ses articles, repris ensuite en brochures et dans ses ouvrages.

Surveillé et traqué par des agents gouvernementaux, Pierre Kropotkine est expulsé de Suisse suite à la pression de la Russie ; il part alors pour Londres mais revient rapidement en France où l'agitation révolutionnaire s'intensifie. Installé en Savoie malgré les conseils de ses amis qui le prient de retourner en Angleterre, il est finalement arrêté en 1882 avec beaucoup d'autres anarchistes, en réponse à plusieurs attentats. En janvier 1883 débute alors au tribunal correctionnel de Lyon un vaste procès pour lequel Pierre Kropotkine rédige cette déclaration, qui mérite d'être citée :

NOTE DE L'ÉDITEUR

Ce qu'est l'anarchie, ce que sont les anarchistes, nous allons le dire :

Les anarchistes, messieurs, sont des citoyens qui, dans un siècle où l'on prêche partout la liberté des opinions, ont cru de leur devoir de se recommander de la liberté illimitée.

Oui, messieurs, nous sommes, de par le monde, quelques milliers, quelques millions de travailleurs qui revendiquons la liberté absolue, rien que la liberté, toute la liberté !

Nous voulons la liberté, c'est-à-dire que nous réclamons pour tout être humain le droit et le moyen de faire tout ce qui lui plaît, et ne faire que ce qui lui plaît ; de satisfaire intégralement tous ses besoins, sans autre limite que les impossibilités naturelles et les besoins de ses voisins également respectables.

Nous voulons la liberté, et nous croyons son existence incompatible avec l'existence d'un pouvoir quelconque, quelles que soient son origine et sa forme, qu'il soit élu ou imposé, monarchique ou républicain, qu'il s'inspire du droit divin ou du droit populaire, de la Sainte Ampoule ou du suffrage universel.

C'est que l'histoire est là pour nous apprendre que tous les gouvernements se ressemblent et se valent. Les meilleurs sont les pires. Plus de cynisme chez les uns, plus d'hypocrisie chez les autres ! Au fond, toujours les mêmes procédés, toujours la même intolérance. Il n'est pas jusqu'aux plus libéraux en apparence qui n'aient en réserve, sous la poussière des arsenaux législatifs, quelque bonne petite loi sur l'Internationale, à l'usage des oppositions gênantes.

Le mal, en d'autres termes, aux yeux des anarchistes, ne réside pas dans telle forme de gouvernement plutôt que dans telle autre. Il est dans l'idée gouvernementale elle-même ; il est dans le principe d'autorité.

L'ÉTAT, SON RÔLE HISTORIQUE

La substitution, en un mot, dans les rapports humains, du libre contrat, perpétuellement révisable et résoluble, à la tutelle administrative et légale, à la discipline imposée ; tel est notre idéal.

Les anarchistes se proposent donc d'apprendre au peuple à se passer du gouvernement comme il commence à apprendre à se passer de Dieu.

Il apprendra également à se passer de propriétaires. Le pire des tyrans, en effet, ce n'est pas celui qui vous embastille, c'est celui qui vous affame ; ce n'est pas celui qui vous prend au collet, c'est celui qui vous prend au ventre.

Pas de liberté sans égalité ! Pas de liberté dans une société où le capital est monopolisé entre les mains d'une minorité qui va se réduisant tous les jours et où rien n'est également réparti, pas même l'éducation publique, payée cependant des deniers de tous.

Nous croyons, nous, que le capital, patrimoine commun de l'humanité, puisqu'il est le fruit de la collaboration des générations passées et des générations contemporaines, doit être à la disposition de tous, de telle sorte que nul ne puisse en être exclu ; que personne, en revanche, ne puisse en accaparer une part au détriment du reste.

Nous voulons, en un mot, l'égalité : l'égalité de fait, comme corollaire ou plutôt comme condition primordiale de la liberté. *De chacun selon ses facultés, à chacun selon ses besoins* ; voilà ce que nous voulons sincèrement, énergiquement ; voilà ce qui sera, car il n'est point de prescription qui puisse prévaloir contre des revendications à la fois légitimes et nécessaires. Voilà pourquoi l'on veut nous vouer à toutes les flétrissures.

Scélérats que nous sommes ! nous réclamons le pain pour tous, le travail pour tous ; pour tous aussi l'indépendance et la justice.

Condamné à quatre ans d'emprisonnement, deux mille francs d'amende, dix ans de surveillance et quatre ans d'interdiction de ses droits civils, Pierre Kropotkine sera finalement libéré en 1886¹.

Il repart alors pour l'Angleterre où il demeurera jusqu'en 1917. Continuant toujours ses recherches de géographie, il travaille aussi ardemment à ses écrits politiques en publiant notamment *La Morale anarchiste* ; *La Conquête du pain* ; *L'Anarchie. Sa philosophie. Son idéal* ; ses mémoires traduites en français sous le titre *Autour d'une vie : mémoires* ; *L'Entraide, un facteur de l'évolution* ; *La Grande Révolution, 1789-1793* ; *Champs, usines et ateliers* ; *La Science moderne et l'Anarchie*. Il participe parallèlement au lancement d'une nouvelle revue, *Freedom*, et effectue de nombreuses conférences, en Angleterre bien sûr mais aussi aux États-Unis.

Quelques semaines après la révolution de février 1917 en Russie, Pierre Kropotkine rejoint enfin son pays natal. Le gouvernement de Kerenski lui propose même un ministère, que le vieil anarchiste refuse, refus qu'il renouvellera lorsqu'il lui sera proposé de participer au gouvernement bolchevique à l'égard duquel il conserve une position critique. Pierre Kropotkine mourra finalement en 1921 près de Moscou. Son enterrement donnera lieu à une énorme manifestation publique, la dernière manifestation libre en URSS.

1. C'est durant cette période d'incarcération, en 1885, que paraît *Paroles d'un révolté*, recueil d'articles de Pierre Kropotkine rassemblés et édités par son ami Élisée Reclus.

L'ÉTAT, SON RÔLE HISTORIQUE

Le volume que nous présentons ici regroupe quatre textes écrits et publiés séparément (*L'État, son rôle historique* ; *L'Organisation de la vindicte appelée Justice* ; *La Loi et l'Autorité* ; *Les Droits politiques*), mais traitant tous, à leur manière, de la question de l'État et de ses institutions.

Cette question est fondamentale parce que l'État est apparu et apparaît encore comme le meilleur rempart contre le capitalisme. Les populations attendent qu'il les protège de la tyrannie économique dont elles sont victimes, et la plupart des révolutionnaires eux-mêmes n'envisagent pas autre chose que de s'en emparer pour changer le système. C'est à lui, pense-t-on, puissance publique, que revient la tâche de défendre le droit des individus contre les puissances privées. Et c'est par lui, pense-t-on encore, et par lui seul, que l'on peut efficacement lutter contre ces intérêts privés qui cherchent à s'emparer de l'espace social. Et dès qu'on évoque l'hypothèse de son abolition, dès qu'on suggère qu'on pourrait peut-être s'en passer, c'est toujours le même argument jeté dans un haussement d'épaules : « L'État n'est pas parfait, c'est vrai, mais c'est parce que nos dirigeants sont les amis des grands patrons. Mettons un homme de gauche, un vrai, au pouvoir, et les choses changeront. Car on ne peut pas s'en passer : sans l'État, les lois, la police, la justice, les hommes seraient incapables de vivre paisiblement ensemble. » Ainsi celui qui ose questionner la légitimité de l'État se voit-il aussitôt relégué au rang de doux rêveur, d'aimable utopiste incapable de comprendre que la nature humaine est ainsi faite qu'elle a

malheureusement besoin d'être soumise à une autorité répressive pour ne pas sombrer dans le chaos de la guerre de tous contre tous.

Or c'est précisément cela que Pierre Kropotkine réfute dans les textes que nous publions ici. En retraçant l'histoire des peuples européens après la chute de l'Empire romain, il nous montre que les hommes vécurent ensemble des siècles durant (et vivent encore de nos jours en quelques endroits reculés du monde) sans aucune structure étatique. Fonctionnant en communes et en fédérations diverses, ils surent parfaitement s'organiser par eux-mêmes. Ils géraient de façon autonome la vie de leur société : la libre initiative, la libre entente étaient les principes fondamentaux par lesquels ils menaient leurs affaires politiques et économiques. Le droit coutumier, fondé sur l'expérience passée, régissait les relations sociales, et les hommes savaient pertinemment qu'il était préférable de régler leurs différends par le compromis, l'arbitrage et la compensation, plutôt que par le sang.

L'auteur récuse par là l'idée selon laquelle l'État résulterait d'un accord, même tacite, par lequel les individus accepteraient de se soumettre à une autorité supérieure, seule à même de leur garantir la paix sociale. Au contraire, nous dit-il, l'État moderne est une prise de pouvoir. Il n'est que le fait d'une minorité qui entreprit d'asservir la majorité en s'instituant comme autorité légitime. S'inspirant du modèle centralisé romain et appuyée par l'Église, cette minorité constituée de l'alliance du seigneur, du juge et du prêtre, œuvra ainsi à substituer au principe social de la

libre fédération le principe de *soumission à l'autorité*. Elle se plaça au centre de toutes les relations sociales et transforma progressivement les citoyens en *sujets*. Elle s'attacha à régenter le commerce afin de s'appropriier les richesses pour renforcer son pouvoir et maintenir plus aisément sous sa domination les classes laborieuses. Elle instaura ses lois et imposa ses juges ; elle établit ses peines, les *punitions* auxquelles serait condamné quiconque oserait enfreindre ses règles.

De ce point de vue, les institutions législative, exécutive et judiciaire, consubstantielles à l'État, constituent le moyen par lequel l'autorité confirme et maintient son pouvoir. Fixant au travers de la loi les règles de la vie sociale, ces institutions cristallisent aujourd'hui encore les rapports sociaux au bénéfice des classes dirigeantes. Sous couvert de protéger les individus et de leur garantir leurs droits, en mêlant habilement dans la loi usages coutumiers de toute vie en société et prescriptions profitables aux pouvoirs politique et économique, la justice institutionnelle apparaît essentiellement comme l'outil d'encadrement et de pérenniation des inégalités sociales, l'instrument effectif de l'asservissement des masses populaires.

On comprend alors que dans la perspective que nous propose Pierre Kropotkine, l'État et ses institutions sont *fondamentalement* des structures coercitives, *nécessairement* opposées à toute émancipation des peuples et des individus. La forme politique revêtue par la machine étatique — monarchique, totalitaire ou démocratique — ne change rien à l'affaire.

NOTE DE L'ÉDITEUR

L'État est et demeure un appareil de domination et d'exploitation sociales et il n'est pas envisageable de le réformer pour en faire le levier d'une révolution authentique. Une telle révolution ne passera jamais par la prise de pouvoir d'une classe sur une autre, mais bien plutôt par l'émancipation individuelle et collective et le réapprentissage de l'auto-organisation et de la liberté.

L'ÉTAT, SON RÔLE HISTORIQUE

I

En prenant pour sujet de cette étude l'État et son rôle historique, je crois répondre à un besoin qui se fait vivement sentir en ce moment : celui d'approfondir l'idée même de l'État, d'étudier son essence, son rôle dans le passé et la part qu'il peut être appelé à jouer dans l'avenir.

C'est surtout sur la question de l'État que se trouvent divisés les socialistes. Dans l'ensemble de fractions qui existent parmi nous et qui répondent aux différents tempéraments, aux différentes manières de penser, et surtout au degré de confiance dans la prochaine révolution, deux grands courants se dessinent.

Il y a ceux, d'une part, qui espèrent accomplir la révolution sociale dans l'État : maintenir la plupart de ses attributions, les étendre même, les utiliser pour la révolution. Et il y a ceux qui, comme nous, voient dans l'État, non seulement sous sa forme actuelle, mais dans son essence même et sous toutes les formes qu'il pourrait revêtir, un obstacle à la révolution sociale : l'empêchement par excellence à l'éclosion d'une société basée sur l'égalité et la liberté, la forme historique élaborée pour prévenir cette éclosion. Ceux-ci travaillent à abolir l'État, et non à le réformer.

La division, on le voit, est profonde. Elle correspond à deux courants divergents, qui se rencontrent dans toute la philosophie, la littérature et l'action de notre époque. Et si les notions courantes sur l'État restent aussi obscures qu'elles le sont aujourd'hui, ce sera, à n'en pas douter, sur cette question que s'engageront les luttes les plus obstinées, lorsque — bientôt, espérons-le — les idées communistes chercheront leur réalisation pratique dans la vie des sociétés.

Il importe donc, après avoir fait si souvent la critique de l'État actuel, de rechercher le pourquoi de son apparition, d'approfondir la part qu'il a jouée dans le passé, de le comparer aux institutions auxquelles il s'est substitué.

Entendons-nous d'abord sur ce que nous voulons comprendre sous le nom d'État.

Il y a, on le sait, l'école allemande qui se plaît à confondre *l'État* avec *la Société*. Cette confusion se rencontre chez les meilleurs penseurs allemands et beaucoup de français, qui ne peuvent concevoir la société sans la concentration étatiste : et c'est pourquoi on reproche habituellement aux anarchistes, de vouloir « détruire la société », de prêcher le retour à « la guerre perpétuelle de chacun contre tous ».

Cependant, raisonner ainsi, c'est entièrement ignorer les progrès accomplis dans le domaine de l'histoire durant cette dernière trentaine d'années ; c'est ignorer que l'homme a vécu en sociétés pendant des milliers d'années, avant d'avoir connu l'État ; c'est oublier que pour les nations européennes, l'État est

d'origine récente — qu'il date à peine du xvi^e siècle ; c'est méconnaître enfin que les périodes les plus glorieuses de l'humanité furent celles où les libertés et la vie locale n'étaient pas encore détruites par l'État, et où des masses d'hommes vivaient en communes et en fédérations libres.

L'État n'est qu'une des formes revêtues par la société dans le cours de l'histoire. Comment donc confondre le permanent et l'accidentel ?

D'autre part, on a aussi confondu *l'État* avec le *Gouvernement*. Puisqu'il ne peut y avoir d'État sans gouvernement, on a dit quelquefois que c'est l'absence de gouvernement, et non l'abolition de l'État, qu'il faut viser.

Il me semble, cependant, que dans l'État et le gouvernement, nous avons deux notions d'ordre différent. L'idée d'État implique bien autre chose que l'idée de gouvernement. Elle comprend non seulement l'existence d'un pouvoir placé au-dessus de la société, mais aussi une *concentration territoriale* et une *concentration de beaucoup de fonctions de la vie des sociétés entre les mains de quelques-uns*. Elle implique certains nouveaux rapports entre les membres de la société, qui n'existaient pas avant la formation de l'État. Tout un mécanisme de législation et de police est élaboré pour soumettre certaines classes à la domination d'autres classes.

Cette distinction, qui échappe, peut-être, à première vue, apparaît surtout quand on étudie les origines de l'État.

Pour bien comprendre l'État, il n'y a, d'ailleurs, qu'un moyen : c'est de l'étudier dans son développement historique, et c'est ce que nous allons essayer de faire.

L'Empire romain fut un État dans le vrai sens du mot. Jusqu'à nos jours, il reste encore l'idéal du légiste.

Ses organes couvraient d'un réseau serré tout un vaste domaine. Tout affluait vers Rome : la vie économique, la vie militaire, les rapports judiciaires, les richesses, l'éducation, voire même la religion. De Rome venaient les lois, les magistrats, les légions pour défendre le territoire, les préfets, les dieux. Toute la vie de l'Empire remontait au Sénat — plus tard au César, l'omnipotent, l'omniscient, le dieu de l'Empire. Chaque province, chaque district avait son Capitole en miniature, sa petite portion du souverain romain, pour diriger toute sa vie. Une seule loi, la loi imposée par Rome, régnait dans l'Empire ; et cet Empire ne représentait pas une confédération de concitoyens : il n'était qu'un troupeau de *sujets*.

Jusqu'à présent encore, le légiste et l'autoritaire admirent l'unité de cet Empire, l'esprit unitaire de ses lois, la beauté — disent-ils, — l'harmonie de cette organisation.

Mais la décomposition intérieure, secondée par l'invasion des barbares, la mort de la vie locale, désormais incapable de résister aux attaques du dehors et à la gangrène qui se répandait du centre, la domination des riches qui s'étaient approprié les terres, et la misère des cultivateurs du sol, — ces causes mirent

l'Empire en pièces, et sur ses débris se développa une nouvelle civilisation, qui est aujourd'hui la nôtre.

Et si, laissant de côté les civilisations antiques, nous étudions les origines et les développements de cette jeune civilisation barbare, jusqu'aux périodes où elle donna naissance, à son tour, à nos États modernes, nous pourrons saisir l'essence de l'État. Nous la saisissons mieux que nous ne l'aurions pu faire, si nous nous étions lancés dans l'étude de l'Empire romain, ou de celui d'Alexandre de Macédoine, ou bien encore des monarchies despotiques de l'Orient.

En prenant ces puissants démolisseurs barbares de l'Empire romain pour point de départ, nous pourrons retracer l'évolution de toute notre civilisation, depuis ses origines jusqu'à sa phase État.

II

La plupart des philosophes du XVIII^e siècle s'étaient fait une idée très élémentaire sur l'origine des sociétés.

Au début, disaient-ils, les hommes vivaient en petites familles isolées, et la guerre perpétuelle entre ces familles représentait l'état normal. Mais, un beau jour, s'apercevant enfin des inconvénients de leurs luttes sans fin, les hommes se décidèrent à se mettre en société. Un contrat social fut conclu entre les familles éparses, qui se soumirent de bon gré à une autorité,

laquelle — ai-je besoin de le dire ? — devint le point de départ et l'initiateur de tout progrès. Faut-il ajouter, puisqu'on nous l'a déjà dit à l'école, que nos gouvernements actuels se sont jusqu'à présent maintenus dans ce beau rôle de sel de la terre, de pacificateurs et de civilisateurs de l'espèce humaine ?

Conçue à une époque où l'on ne savait pas grand-chose sur les origines de l'homme, cette idée domina le siècle passé ; et il faut dire qu'entre les mains des encyclopédistes et de Rousseau, l'idée de « contrat social » devint une arme pour combattre la royauté de droit divin. Cependant, malgré les services qu'elle a pu rendre dans le passé, cette théorie doit être reconnue fausse.

Le fait est que tous les animaux, sauf quelques carnassiers et oiseaux rapaces, et sauf quelques espèces qui sont en train de disparaître, vivent en sociétés. Dans la lutte pour la vie, ce sont les espèces sociales qui l'emportent sur celles qui ne le sont pas. Dans chaque classe d'animaux, elles occupent le haut de l'échelle, et il ne peut y avoir le moindre doute que les premiers êtres d'aspect humain vivaient déjà en sociétés.

L'homme n'a pas créé la société : la société est antérieure à l'homme.

Aujourd'hui, on sait aussi — l'anthropologie l'a parfaitement démontré — que le point de départ de l'humanité ne fut pas la famille, mais bien le clan, la tribu. La famille paternelle, telle que nous la connaissons, ou telle qu'elle est dépeinte dans les traditions hébraïques, ne fit son apparition que bien plus tard.

Des dizaines de milliers d'années furent vécues par l'homme dans la phase tribu ou clan, et durant cette première phase — nommons-la tribu primitive ou sauvage, si vous voulez — l'homme développa déjà toute une série d'institutions, d'usages et de coutumes, de beaucoup antérieurs aux institutions de la famille paternelle.

Dans ces tribus, la famille séparée n'existait pas plus qu'elle n'existe chez tant d'autres mammifères sociables. La division au sein de la tribu se faisait plutôt par générations ; et dès une époque très reculée, qui se perd au crépuscule du genre humain, des limitations s'étaient établies pour empêcher les rapports de mariage entre les diverses générations, alors qu'ils étaient permis dans la même génération. On découvre encore les traces de cette période chez certaines tribus contemporaines, et on les retrouve dans le langage, les coutumes, les superstitions des peuples bien plus avancés en civilisation.

Toute la tribu faisait la chasse ou la cueillette en commun, et, leur faim assouvie, ils s'adonnaient avec passion à leurs danses dramatisées. Jusqu'à présent encore on trouve des tribus, très rapprochées de cette phase primitive, refoulées sur les pourtours des grands continents, ou vers les régions alpestres, les moins accessibles de notre globe.

L'accumulation de la propriété privée ne pouvait s'y produire, puisque toute chose qui avait appartenu en particulier à un membre de la tribu était détruite ou brûlée là où l'on ensevelissait son cadavre. Cela se fait encore, même en Angleterre, par les Tsiganes, et

les rites funéraires des « civilisés » en portent encore l’empreinte : les Chinois brûlent des modèles en papier de ce que possédait le mort, et nous promenons jusqu’au tombeau le cheval du chef militaire, son épée et ses décorations. Le sens de l’institution est perdu : mais la forme a survécu.

Loin de professer le mépris de la vie humaine, ces primitifs avaient horreur du meurtre et du sang. Verser le sang était considéré comme chose si grave, que chaque goutte de sang répandu — non seulement le sang de l’homme, mais aussi celui de certains animaux — demandait que l’agresseur perdît de son sang en quantité égale.

Aussi un meurtre au sein de la tribu est chose *absolument inconnue* ; par exemple, chez les Inuits ou Esquimaux — ces survivants de l’âge de la pierre qui habitent les régions arctiques, — chez les Aléoutes, etc., on sait positivement qu’il n’y a jamais eu un seul meurtre *dans la tribu*, pendant cinquante, soixante années, ou plus.

Mais, lorsque des tribus d’origine, de couleur et de langage différents se rencontraient dans leurs migrations, c’était très souvent la guerre. Il est vrai que, dès alors, les hommes cherchaient à adoucir ces rencontres. La tradition, ainsi que l’ont si bien démontré Maine, Post, E. Nys, élaborait déjà les germes de ce qui plus tard devint le droit international. Il ne fallait pas, par exemple, assaillir un village sans en prévenir les habitants. Jamais on n’aurait osé tuer sur le sentier suivi par les femmes pour aller à la fontaine. Et, pour

conclure la paix, il fallait souvent payer la balance des hommes tués des deux côtés.

Cependant, toutes ces précautions et bien d'autres étaient insuffisantes : la solidarité ne se répandait pas au-delà du clan ou de la tribu ; il surgissait des querelles, et ces querelles arrivaient jusqu'à des blessures et jusqu'au meurtre, entre gens de divers clans et tribus.

Dès lors, une loi générale commença à se développer entre les clans et les tribus. — « Les vôtres ont blessé ou tué un des nôtres ; donc, nous avons le droit de tuer un d'entre vous, ou de porter une blessure absolument égale à un des vôtres », — n'importe lequel, puisque c'est toujours la tribu qui est responsable pour chaque acte des siens. Les versets si connus de la Bible : « Sang pour sang, œil pour œil, dent pour dent, blessure pour blessure, mort pour mort » — mais pas plus ! ainsi que l'a si bien remarqué Kœnigswarter — tirent de là leur origine. C'était leur conception de la justice... et nous n'avons pas trop à nous enorgueillir, puisque le principe de « vie pour vie » qui prévaut dans nos codes n'en est qu'une des nombreuses survivances.

Toute une série d'institutions, on le voit, et bien d'autres que je passe sous silence, tout un code de morale tribale fut déjà élaboré pendant cette phase primitive. Et, pour maintenir ce noyau de coutumes sociables en vigueur, l'usage, la coutume, la tradition suffisaient. Point d'autorité pour l'imposer.

Les primitifs avaient, sans doute, des meneurs temporaires. Le sorcier, le faiseur de pluie — le savant de l'époque — cherchait à profiter de ce qu'il connaissait

ou croyait connaître de la nature, pour dominer ses semblables. De même, celui qui savait mieux retenir dans la mémoire les proverbes et les chants, dans lesquels s'incorporait la tradition, gagnait de l'ascendant. Il récitait lors des fêtes populaires ces proverbes et ces chants, dans lesquels se transmettaient les décisions prises un jour par l'assemblée du peuple dans telle et telle contestation. Dans mainte peuplade cela se fait encore. Et, dès cette époque, ces « instruits » cherchaient à assurer leur domination en ne transmettant leurs connaissances qu'à des élus, des initiés. Toutes les religions, et même tous les arts et métiers, ont commencé par des « mystères » ; et les recherches modernes nous montrent quel rôle important les sociétés secrètes des initiés jouent dans les clans des primitifs pour y maintenir certains usages traditionnels. Là, sont déjà les germes de l'autorité.

Il va de soi que le brave, l'audacieux, et surtout le prudent, devenaient aussi des meneurs temporaires dans les conflits avec d'autres tribus, ou pendant les migrations. Mais l'alliance entre le porteur de la « loi » (celui qui savait de mémoire la tradition et les décisions anciennes), le chef militaire et le sorcier n'existait pas ; il ne peut pas plus y avoir question d'*État* dans ces tribus, qu'il n'en est question dans une société d'abeilles ou de fourmis, ou chez les Patagoniens et les Esquimaux, nos contemporains.

Cette phase dura cependant des milliers et des milliers d'années, et les barbares qui envahissaient l'Empire romain l'avaient aussi traversée. Ils en sortaient à peine.

Aux premiers siècles de notre ère, d'immenses migrations se produisirent parmi les tribus et les confédérations de tribus qui habitaient l'Asie centrale et boréale. Des flots de peuplades, poussées par des peuples plus ou moins civilisés, descendus des hauts plateaux de l'Asie — chassés probablement par la dessiccation rapide de ces plateaux¹ — vinrent inonder l'Europe, se poussant les uns les autres et se mêlant les uns aux autres dans leur épanchement vers l'occident.

Durant ces migrations, où tant de tribus d'origine diverse furent mélangées, la tribu primitive qui existait encore chez la plupart des habitants sauvages de l'Europe devait nécessairement se désagréger. La tribu était basée sur la communauté d'origine, sur le culte des ancêtres communs ; mais quelle communauté d'origine pouvaient invoquer ces agglomérations qui sortaient du tohu-bohu des migrations, des poussées, des guerres entre tribus, pendant lesquelles çà et là on voyait déjà surgir la famille paternelle — le noyau issu de l'accaparement par quelques-uns des femmes conquises ou enlevées chez d'autres tribus voisines ?

Les liens anciens étaient brisés, et sous peine de débandade (qui eut lieu, en effet, pour mainte tribu, disparue désormais pour l'histoire), de nouveaux liens devaient surgir. Et ils surgirent. Ils furent trou-

1. Les raisons qui m'amènent à cette hypothèse sont développées dans une étude, *Dessication of Eur-Asia*, faite pour le Research Department de la Société géographique de Londres, et publiée dans le *Geographical Journal* de la Société, juin 1904.

vés dans la possession communale *de la terre*, — du territoire, sur lequel telle agglomération avait fini par s'arrêter².

La possession commune d'un certain territoire — de tel vallon, de telles collines — devint la base d'une nouvelle entente. Les dieux-ancêtres avaient perdu toute signification ; alors les dieux locaux, de tel vallon, de telle rivière, de telle forêt, vinrent donner la consécration religieuse aux nouvelles agglomérations, en se substituant aux dieux de la tribu primitive. Plus tard, le christianisme, toujours prêt à s'accommoder aux survivances païennes, en fit des saints locaux.

Désormais, la commune de village, composée en partie ou entièrement de familles séparées, — tous unis, cependant, par la possession en commun de la terre, — devint, pour des siècles à venir, le trait d'union nécessaire.

Sur d'immenses territoires de l'Europe orientale, en Asie, en Afrique, elle existe encore. Les barbares qui détruisirent l'Empire romain — Scandinaves, Germains, Slaves, etc. — vivaient sous cette espèce d'organisation. Et, en étudiant les codes barbares de cette époque, ainsi que les confédérations des communes de village qui existent aujourd'hui chez les Kabyles, les Mongols, les Hindous, les Africains, etc., il a été possible de reconstituer dans son entier cette

2. Le lecteur intéressé à ce sujet, ainsi qu'aux phases communale et des cités libres, trouvera de plus amples renseignements et les indications nécessaires sur la littérature du sujet dans mon ouvrage, *L'Entraide*, Paris (Hachette), 1900.

L'ÉTAT, SON RÔLE HISTORIQUE

forme de société, qui représente le point de départ de notre civilisation actuelle.

Jetons donc un coup d'œil sur cette institution.

Aux éditions le Flibustier

Les inédits

Le Monde est plein de frites et de télévisions aquatiques
Électrophone

La Cendre et les étoiles
Chronique d'une révolution sociale
Cédric Rampeau

Les rééditions

Le Suffrage universel
et le problème de la souveraineté du peuple
Paul Brousse

Les Bandits tragiques
Victor Méric

L'État, son rôle historique
Pierre Kropotkine

L'Action directe suivi de *Le Sabotage*
Émile Pouget

Les Lois scélérates de 1893-1894
Francis de Pressensé, un juriste & Émile Pouget

Pour en savoir plus, retrouvez-nous sur
<http://editionsleflibustier.free.fr>
editionsleflibustier@free.fr